

PROTOCOLLE

de l'assemblée paroissiale du mercredi 29 novembre 2023, 20h00

à la salle paroissiale de Morat

Présent

Présidence

Pierre-Yves Gross, président de la paroisse

Procès-verbal

Zita Schroeter, administratrice

Personnes présentes

29 personnes selon la liste de présence¹

Ayant droit au vote

25 personnes

Non ayant droit

4 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

Le président de la paroisse, Pierre-Yves Gross, salue chaleureusement toutes les personnes présentes à l'assemblée budgétaire. Il salue tout particulièrement l'abbé André, Thomas Perler et les autres membres de l'équipe pastorale qui consacrent leur temps personnel à participer à l'assemblée de paroisse.

La liste des personnes qui se sont excusées peut être consultée auprès de l'administration².

L'assemblée se déroule en allemand et en français, à la demande des personnes présentes.

B Convocation

L'assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 du règlement sur les paroisses (RP) du 1er février 2003:

- dans le INFO-PAROISSE no 11, novembre 2023
- sur les panneaux publics d'affichage de la paroisse
- sur le site Internet de la paroisse: www.paroisse-morat.ch
- par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 45 du 10 novembre 2023

L'ordre du jour, le procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 26 avril 2023 et le budget 2024 ont été mis à disposition à l'administration paroissiale et sur le site web de la paroisse.

Questions/remarques

Aucune.

C Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 26 avril 2023
2. Budget 2024
 - a. Budget du compte courant
 - b. Budget des investissements
3. Situation actuelle Raccordement à la centrale de chauffage à distance
4. Mot du curé modérateur
5. Divers

Questions/remarques

Aucune.

Demandes

Aucune

Le président ouvre l'assemblée.

D Scrutateurs

Pierre-Yves Gross propose Jacques Moser et Fränzi Bächler comme scrutateurs, ceux-ci acceptent cette charge et sont élus par l'assemblée.

¹ Annexe 1 : Liste de présence, partie intégrante du procès-verbal

² Annexe 2 : Liste des excusés, partie intégrante du procès-verbal

II Débats

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 26 avril 2023

Le procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 26 avril 2023 a été mis à la disposition des paroissiens sur le site internet de la paroisse ainsi qu'à l'assemblée, pour consultation et n'est donc pas lu (art. 24 al. 2 let. a et c RP).

Questions/remarques

Aucune

Proposition

Pierre-Yves Gross propose à l'assemblée d'accepter le procès-verbal du 26 avril 2023 tel qu'il a été rédigé.

Décision

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à sa rédactrice, Zita Schroeter.

3. Budget 2024

Pierre-Yves Gross passe le relais à Hermine Mottini, conseillère paroissiale, pour les explications relatives au budget 2024. Le budget 2024³ est disponible sur les tables. Hermine Mottini remercie l'équipe pastorale, le conseil paroissial et l'administratrice Zita Schroeter pour les travaux effectués dans le cadre du processus budgétaire.

a) Budget compte courant

Hermine Mottini informe les personnes présentes dans une brève remarque préliminaire que la version du budget mise en ligne sur le site internet de la paroisse depuis le 16 novembre 2023 a été remplacée le 21 novembre 2023, car le budget du compte courant contenait une erreur dans un calcul de somme. Les différents postes du budget sont ainsi restés inchangés, mais l'excédent de charges budgété a été réduit de CHF 9'220 à CHF 8'700.

Concernant le budget du compte courant, Hermine Mottini explique que le conseil paroissial nouvellement élu s'est lancé le défi d'établir un budget équilibré pour 2024 et qu'après quelques efforts, il y est parvenu. Les recettes attendues ont été budgétisées avec une certaine prudence. De ce fait, le budget présente un excédent de dépenses de CHF 8'700, mais le conseil paroissial espère que les recettes seront plus élevées que prévu au budget, de sorte qu'un résultat positif pourra être atteint dans les comptes annuels 2024.

De nombreux postes budgétaires restent dans des limites comparables, certains sont même légèrement inférieurs :

- Dans le domaine 010, il y a eu plus de dépenses en 2023 en raison des élections du conseil paroissial, pour 2024 les coûts sont à nouveau dans le cadre normal (010.318.00)
- Dans le domaine 020, les coûts diminuent,
 - parce que le suivi et l'assistance informatiques ont été transférés à une autre entreprise (020.315.05)
 - le site internet de la paroisse est moins coûteux après la phase d'introduction (020.318.05) et que
 - les frais de téléphone seront moins élevés grâce au changement de fournisseur (020.318.02)

D'autres postes sont en revanche plus élevés :

- Les salaires des aumôniers sont budgétés à la hausse car, d'une part, les salaires des collaborateurs pastoraux augmentent chaque année d'environ 1,5 à 2 % et, d'autre part, la contribution de l'AMC perçue sur les salaires est toujours plus élevée (391.301.00).
- Les cotisations à la caisse de pension sont également plus élevées. Après d'intenses recherches, le conseil de paroisse a décidé de résilier le contrat de caisse de pension avec la FPPIC (Fondation de Prévoyance des Paroisses et Institutions catholiques) et d'assurer les employés de la paroisse auprès d'AXA au 1er janvier 2024. Les cotisations augmentent ainsi, mais les prestations pour les employés de la paroisse sont en contrepartie nettement meilleures. Cela ne concerne que les employés des paroisses, pas les aumôniers qui sont assurés par la CEC.

En ce qui concerne les fonds diaconaux (secteur 590), Hermine Mottini informe que le conseil paroissial a décidé d'abaisser le pourcentage utilisé pour calculer le montant affecté par la paroisse à des œuvres caritatives. Ce taux était de 3 % depuis 2003 et a été réduit à 2,5 % pour le budget 2024, ce qui correspond à un montant de CHF 40'280.

³ Annexe 3 : Budget de fonctionnement 2024 et budget d'investissement 2024, éléments du procès-verbal

Le conseil paroissial a en outre décidé de revoir la valeur des titres à la hausse de CHF 100'000 dans le budget 2024. Malgré cette adaptation de la valeur, il reste suffisamment de réserves pour pouvoir compenser d'éventuelles fluctuations de cours.

Questions/remarques

Johanna Martin demande s'il serait possible de présenter les chiffres mentionnés sur un transparent. Cela sera pris en compte pour l'avenir.

Hermine Mottini donne la parole à la commission des finances.

Harald Kutin lit le rapport⁴ de la commission des finances en allemand et Walter Dürr en français. Les réviseurs proposent à l'assemblée d'approuver le budget du compte courant 2024.

Proposition

Hermine Mottini propose à l'assemblée d'accepter le budget du compte courant tel que présenté.

Décision

Les personnes présentes acceptent à l'unanimité le budget du compte courant 2024. Les conseillers présents ont également le droit de vote (art. 19, al. 3 RP).

b) Budget des investissements

Le conseil paroissial propose à l'assemblée les projets d'investissement suivants pour 2024 :

- Nettoyage de l'intérieur de l'église paroissiale de Morat, qui présente des dépôts de suie évidents.
- Suite au nettoyage, pour lequel les bancs de l'église seront enlevés, déplacement des bancs afin que l'église ait à nouveau une allée centrale, comme c'était le cas à l'origine.



Image de l'église datant d'environ 1926.

- En outre, afin de réduire les nouveaux dépôts de suie, le chandelier de bougies d'offrande doit être remplacé par un chandelier à hotte intégrée.

Les investissements prévus pour l'église s'élèvent donc au total à CHF 102'400.

Projets d'investissement pour les autres immeubles :

- Peindre les puits de lumière de l'ancienne école de manière claire afin de faire entrer plus de lumière dans les locaux.
- Enlever le tableau peint par les enfants qui s'effrite dans la cage d'escalier devant la salle paroissiale et repeindre le mur.

⁴ Annexe 4 : Rapport de la commission des finances du 29 novembre 2023 à l'attention de l'assemblée budgétaire, partie intégrante du procès-verbal

- Repeindre les volets de la maison des sœurs, car la peinture présente déjà des fissures après la rénovation de la façade en 2019.
- A la cure, refaire le crépi des toilettes du rez-de-chaussée et repeindre la salle du presbytère.

Les investissements prévus pour les autres immeubles s'élèvent donc au total à CHF 9'820.

Cela représente un investissement total de **112 220 CHF**.

Les fonds nécessaires aux investissements sont prélevés sur le fonds *Églises et Immeubles*, qui contient actuellement CHF 752'000.

Questions/remarques

Johanna Martin soulève la question de savoir s'il est judicieux de peindre les puits de lumière en blanc, car ils auront rapidement un aspect sale en raison de l'humidité et de l'eau qui s'écoule.

Alexa Dürig répond qu'en raison de l'avant-toit, il n'y a pas beaucoup d'eau qui s'écoule dans ces puits de lumière et que la mesure a un très bon effet d'éclaircissement, ce qui serait particulièrement important pour le bureau de la crèche et la cuisine, qui n'ont sinon pas de fenêtres.

Daniel Gumy demande s'il y aura toujours des allées latérales après un éventuel déplacement des bancs de l'église.

Alexa Dürig a déjà une idée de ce à quoi cela pourrait ressembler, mais l'abbé André et l'équipe pastorale auront un droit de regard important sur la question.

Pierre-Yves Gross ajoute que les aspects de sécurité seront également pris en compte et que la disposition des bancs devra être approuvée par la police du feu.

Daniel Gumy s'inquiète déjà du fait que si les bancs sont déplacés, les haut-parleurs devront également être adaptés. Il raconte que récemment, plusieurs personnes ont exprimé leur mécontentement après la messe, disant qu'elles n'avaient rien compris dans l'église.

Pierre-Yves Gross et Hermine Mottini remercient Daniel Gumy pour cette remarque.

Peter Huber raconte que la situation acoustique a été clarifiée il y a plusieurs années avec Flühmann, Morat, et qu'il est très difficile de régler les haut-parleurs de manière que les gens comprennent bien ce qui est dit.

Hermine Mottini passe le relais à Walter Dürri, président de la commission des finances.

Walter Dürri dit au nom de la commission des finances que le fonds de réserve pour les églises et les immeubles est bien alimenté et que les investissements sont donc bien justifiables. La commission des finances recommande donc d'accepter le budget des investissements.

Proposition

Hermine Mottini propose à l'assemblée d'accepter le budget 2024 des investissements tel que présenté par le conseil de paroisse.

Décision

Les personnes présentes acceptent à l'unanimité le budget des investissements 2024. Les conseillers présents ont également le droit de vote (art. 19, al. 3 RP).

3. Situation actuelle Raccordement à la centrale de chauffage à distance

Alexa Dürig rappelle que le raccordement des immeubles de la paroisse à la centrale de chauffage à distance de Morat a été approuvé par l'assemblée paroissiale du 30 novembre 2022. Le nouveau conseil paroissial a réexaminé la situation avec un conseiller en énergie et est arrivé à la conclusion que le raccordement au chauffage à distance est la meilleure solution pour la paroisse, car avec l'augmentation des coûts de l'énergie, les solutions de pompes à chaleur ne sont plus avantageuses.

Le contrat de raccordement a été signé la veille de l'assemblée (28 novembre 2023).

Entre-temps, on sait également que les immeubles paroissiaux d'IB-Murten seront raccordés via la Meylandstrasse.

Les travaux nécessaires et le raccordement devraient avoir lieu en 2025, et le chauffage à distance devrait être utilisé pour la première fois durant la saison hivernale 2025/2026.

Pierre-Yves Gross ajoute que la paroisse bénéficie de conditions très attractives de la part d'IB-Murten.

Questions/remarques

Hans Zürcher demande à combien s'élèveront les coûts totaux du raccordement au chauffage urbain.

Alexa Dürig répond que les coûts ont été estimés à CHF 195'000 il y a un an.

Elsbeth Fiedler fait remarquer que le chiffre n'est peut-être pas fiable, car le conseil paroissial de l'époque n'a pas eu le temps de s'informer de manière approfondie.

Alexa Dürig ajoute que l'estimation des coûts de CHF 195'000 a été faite par German Imoberdorf et qu'elle a revu le calcul avec lui. Ils sont arrivés à la conclusion que l'estimation est toujours correcte ou plutôt trop élevée. Il n'y a pas encore de chiffres plus précis, car le conseil paroissial actuel n'a pas encore pu demander d'offres, car jusqu'à la semaine précédente, il n'était pas certain qu'IB-Murten raccorderait les immeubles paroissiaux. Cette certitude étant désormais acquise, il est désormais possible de procéder à des clarifications supplémentaires. Il faudra clarifier de nombreux points, par exemple la question de savoir si la production d'eau chaude doit également être assurée par le chauffage à distance. Si l'on opte pour cette solution, il faudra remplacer différents chauffe-eaux et poser de nouvelles conduites dans les immeubles.

4. Mot du curé modérateur

L'abbé André salue les anciens présidents de paroisse et les anciens membres du conseil paroissial ainsi que tous les chrétiens et chrétiennes et lit des passages de l'épître aux Romains en guise d'introduction. Il adresse ensuite un message personnel aux personnes présentes, au vu des révélations bouleversantes du rapport sur les abus dans l'Église catholique. La situation touche tout le monde au cœur et, conséquence de ces révélations, la paroisse a enregistré cent sorties d'église depuis la publication le 12 septembre 2023. Il remercie les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée ainsi que pour la fermeté et la fidélité dont les membres font ainsi preuve dans cette crise et invite les gens à se concentrer non pas sur la frustration mais sur Dieu et à prier, par l'intercession de la Mère de Dieu et de Frère Nicolas, pour un renouvellement dans l'Esprit Saint.

5. Varia

Johanna Martin remercie le conseil de paroisse pour son travail et la tenue de l'assemblée. Les personnes présentes se joignent à ces remerciements par des applaudissements.

Hermine Mottini accepte les remerciements et déclare à ce sujet que les membres du conseil de paroisse s'engagent beaucoup. Elle est consciente qu'ils gèrent les impôts ecclésiastiques des paroissiens et elle s'efforce de faire son travail correctement. Elle profite également de l'occasion pour souhaiter à toutes les personnes présentes une période de l'Avent sereine et les inviter à participer à la messe de Noël.

Pierre-Yves Gross informe les participants à l'assemblée qu'à l'avenir, le budget et les comptes annuels de la paroisse ne seront plus mis en ligne sur le site web de la paroisse. Ils continueront bien entendu à être mis à la disposition des paroissiens, mais le conseil paroissial a estimé que l'internet n'était pas un bon endroit pour rendre les finances de la paroisse visibles au monde entier.

Pour conclure, Pierre-Yves Gross remercie toutes les personnes qui ont accompagné le conseil de paroisse au cours des derniers mois. Il renonce à citer nommément toutes les personnes, car il risquerait d'en oublier une. Il souhaite toutefois remercier tout particulièrement l'équipe pastorale pour sa volonté de collaborer et Zita Schroeter, qui a introduit les nouveaux membres du conseil de paroisse dans leur tâche. Il n'a pas été facile pour les nouveaux membres du conseil de paroisse de s'orienter dans leur tâche. Mais grâce à la patience des prêtres et de l'équipe, cela s'est plutôt bien passé. La situation de l'Église catholique à Morat, Kerzers et dans le Vully n'est pas simple, mais le conseil de paroisse travaillera dur pour que la collaboration fonctionne dans le respect, l'esprit communautaire et la bienveillance mutuelle.

Morat, le 1er décembre 2023

Le président



Pierre-Yves Gross, président de la paroisse

La secrétaire de séance



Zita Schroeter, administratrice

Remarque : pour consulter les annexes mentionnées dans le procès-verbal et la présentation PowerPoint présentée lors de l'assemblée, veuillez en faire la demande par courriel à administration@paroisse-morat.ch. Pour les recevoir imprimées par la poste, veuillez indiquer votre adresse postale, sinon elles seront envoyées numériquement par e-mail.